

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

20 MAI 2021

N° \_\_\_\_\_/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Les termes du communiqué n° 21-00416/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 12 mai 2021 portant ouverture d'un concours professionnel de recrutement de **deux (02) Contrôleurs d'Etat**, sans formation, dans le centre unique de Ouagadougou, pour le compte de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC), session de 2021, sont modifiés ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, **les Ingénieurs des travaux informatiques, option génie logiciel et les Ingénieurs en génie civil** âgés de **quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et totalisant dix (10) ans de service effectif dans leurs emplois.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

LIRE

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, **les Ingénieurs de conception en informatique, option génie logiciel et les Ingénieurs en génie civil** âgés de **quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et totalisant dix (10) ans de service effectif dans leurs emplois.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général,

**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Etat

